

Annexe

Communes désignées par l'arrêté n°21-325 du 23 juillet 2021 portant à désignation des zones vulnérables à la pollution par les nitrates d'origine agricole sur le bassin Rhône-Méditerranée et dont la quotité de classement est modifiée.

Département	Code INSEE	Nom commune	Proposition de classement	Code ME
Ain	01457	Vonnas	classée totalement	FRDR582
				FRDR583
				FRDR581
Aude	11012	Arzens	classée totalement	FRDR188
Aude	11404	Ventenac-Cabardès	classée totalement	FRDR188
Isère	38463	Saint-Vérand	classée totalement	FRDR1117
Jura	39028	Aumont	classée totalement	FRDR10229
Haute-Marne	52415	Rançonnières	classée totalement	FRDR692
Haute-Marne	52438	Rougeux	classée totalement	FRDR692
Pyrénées-Orientales	66177	Saint-Jean-Lasseille	classée partiellement	FRDR233
				FRDT01 (élargi)

Commune désignée en zones vulnérables complétant la liste en annexe de l'arrêté n°21-325 du 23 juillet 2021 portant désignation des zones vulnérables.

Département	Code INSEE	Nom commune	Proposition de classement	Code ME
Haute-Marne	52093	Chalindrey	classée totalement	FRDR673
				FRDR674